

APPEL À PUBLICATION

Approches de la culture féminine dans l'Asie et l'Océanie francophones

DATE LIMITE : 30 Octobre 2020

Cher(e)s collègues,

Nous avons le plaisir de vous adresser un appel à contribution pour un volume qui sera prochainement édité chez L'Harmattan sous le titre « Approches de la culture féminine dans l'Asie et l'Océanie francophones ».

Ce volume, qui constitue le troisième d'une série ayant pour thème la spécificité féminine francophone dans différents continents (Amérique – Afrique – Asie), vise à incarner et étudier les femmes artistes asiatiques ainsi que leur représentation dans la culture asiatique à travers le prisme francophone.

Dans le but d'octroyer une plus ample visibilité à la minorité francophone asiatique, plusieurs thématiques sont susceptibles d'être accueillies dans cette publication, aussi bien du domaine culturel que linguistique. Nous comprenons ici *culture* au sens large : cinéma, musique, littérature, photographie ou même histoire ; en ce qui concerne le plan *linguistique*, plusieurs cadres d'études sont possibles : didactique de la langue, variations diatopiques ou spécificités langagières, sociolinguistique, contacts de langues, entre autres.

La figure féminine en tant qu'objet d'étude surgit à travers un imaginaire pluriel, signe d'une question identitaire complexe et conditionnée par le fait colonial mais également par le choc culturel et la position de la femme au sein de la culture asiatique. Afin de mettre en lumière un regard, toutes les voix (masculines et féminines) sont acceptées, dans l'intérêt d'une perspective multidimensionnelle.

Malgré la faible présence de locuteurs francophones dans l'espace asiatique constaté par l'OMF, son usage et apprentissage opèrent comme outil de transformation plurilingue et pluriculturel, une ouverture d'esprit au monde qui va au-delà des affirmations du poète et ancien président sénégalais Léopold Sédar-Senghor : « Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française », ce qui renforce la philosophie des pères fondateurs de la francophonie institutionnelle, tout en mettant à profit le français au service de la solidarité, du développement et du rapprochement des peuples par le dialogue des civilisations. Dans cette esprit, toute empreinte francophone n'est jamais négligeable, de même que le discours féminin. Dans ce contexte, la langue française constitue un lien incontournable entre l'Asie et le reste du monde.

Groupe de recherche de Langues et Cultures dans la Francophonie

Université de Castille-La Manche (UCLM)

DATE DE REMISE DES ARTICLES COMPLETS : 30 Octobre 2020

Les articles définitifs (en langue française) sont à envoyer à :
gilenguasyculturasfrancofonia@gmail.com

BIBLIOGRAPHIE

BOUVIER-LAFFITTE, Béatrice. (2015) « Littérature francophone chinoise : un nouvel imaginaire des langues et des écrits » Dans *Prendre la diversité au sérieux en didactique/didactologie des langues*, L'Harmattan, coll. Espaces discursifs, pp 49-61

KANG, Mathilde. (2017) *Francophonie en Orient. Aux croisements France-Asie (1840-1940)*. Amsterdam University Press, Languages and Culture in History.

LE GALL, Michel. (2016) « Francophonie en Asie du Sud-Est. Ce qu'on en dit localement, ce qu'on brandit institutionnellement » Dans *Synergies - Pays riverains du Mékong*, n°8, pp.169-178.

LI, Zhang (2018). « La francophonie en Chine : perspectives linguistique et culturelle » Dans *Revue Internationale des Francophonies*, La Francophonie, liaison entre mondes émergents. Dynamiques Asie-Afrique, publié le : 11/04/2018

PHOEURNG, Sackona. (2010) « La francophonie, cela existe-t-il encore en Asie ? » Dans *Géoéconomie* 2010/4 (n°55), pp 71-79

TAGLIONI, François. (2004) « La Francophonie océanienne » Dans *Hermès, La Revue*, 40(3), 247-254. <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2004-3-page-247.htm>.

CONSIGNES DE MISE EN PAGE AUX AUTEURS

I. LE CORPS ET LE CARACTÈRE

Police de caractères : corps 12 en Times New Roman.

Interligne simple.

Pour le reste, prendre les indications par défaut de WORD.

II. QUELQUES RÈGLES POUR LA PONCTUATION

- Les signes de ponctuation uniquement suivis d'un espace sont : , .
- Ceux précédés d'un espace et suivis d'un espace sont ? ! ; - « »
- Pour les guillemets à l'anglaise ["] et les parenthèses, pas d'espaces à l'intérieur.
- Pour éviter que ces signes ne se retrouvent en début [?] ! ; : »] ou en fin de ligne [«(], l'espace situé respectivement avant ou après doit être insécable (l'espace insécable est inséré par le logiciel lors de la saisie d'un signe de ponctuation ; il peut être également créé manuellement en appuyant sur les touches ctrl + maj. + barre espace).
- Il faut éviter les veuves et les orphelines (un mot ou un bout de ligne isolé en haut ou bas de page). Celles en bas de page sont à remonter en haut de la page suivante, celles en haut de page sont soit à faire précéder de la dernière ligne de la page précédente pour qu'il y ait au moins deux lignes en haut de page, soit à ramener en bas de la page précédente. Sur Word, une fonction permet automatiquement d'« éviter les veuves et les orphelines »

(Sélection du texte en entier, ou simplement du paragraphe puis /Paragraphe/Enchaînement).

Notes

Les notes seront placées en bas de page. Le corps à utiliser est de 2 points de moins que le corps du texte. Les notes doivent être justifiées.

Il ne faut pas sauter de ligne entre deux notes. Attention à ce que le trait de séparation soit bien calé à gauche sur les marges du texte. Les appels de note dans le texte doivent être en exposant. Les notes doivent être de toute façon intégrées en numérotation automatique.

Citations

a) Les citations : aspects juridiques

Le droit de citation permet de reproduire librement un court extrait d'un ouvrage sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants-droit lorsque l'œuvre n'est pas encore tombée dans le domaine public, ce qui n'arrive que soixante-dix ans après la date de décès de l'auteur.

Pour les ouvrages collectifs, on compte à partir de la date de décès du dernier auteur. Pour les périodiques, il faut attendre soixante-dix ans après la date de parution de la revue. C'est le droit patrimonial.

b) L'exception de courte citation : notion de longueur

Les citations doivent donc être courtes et ce point est très important. Le Code de la propriété intellectuelle ne donne pas de caractère quantitatif. On s'accordera sur l'idée que l'on peut utiliser *une citation de huit lignes* au maximum pour les œuvres encore dans le domaine privé.

L'exception de courte citation constitue une exception au droit d'auteur et permet d'utiliser un fragment d'œuvre protégée sans avoir à en demander l'autorisation. Sa longueur n'est pas évaluée d'un point de vue quantitatif, mais elle obéit à trois règles qui doivent être simultanément respectées :

- – Au niveau du *droit moral*, l'auteur doit impérativement mentionner la source de la citation (titre de l'ouvrage, éditeur, année de parution, numéro de page).
- – Le caractère *succinct*, qui s'apprécie à la fois au regard de l'œuvre citée et de l'œuvre citante, selon un rapport proportionnel. Une citation de 5 lignes, par exemple, doit être appréhendée de façon différente selon qu'elle soit issue d'un court texte (poème...) ou de plusieurs pages. À titre d'illustration, justement, un haïku (court poème japonais) n'entrera pas dans la règle d'exception de courte citation.
- – Le recours à la citation, en tant qu'élément de développement dans un contexte précis, doit être *justifié* (d'un point de vue pédagogique, critique, polémique, scientifique ou informatif).

c) La question des traductions

On peut désormais publier librement Freud, par exemple, mais seulement en allemand. En français, on ne pourra reproduire qu'un texte dont le traducteur est décédé depuis soixante-dix ans. Il en est de même des textes par exemple de l'Antiquité gréco-latine. On ne peut reprendre une traduction sans tenir compte de la question des droits.

Des citations plus longues peuvent être reproduites mais avec autorisation et rémunération de l'auteur cité. Il en est de même pour tout document photographique, domaine où il faut être très prudent.

Disons seulement que si un tableau est l'œuvre d'un peintre tombé dans le domaine public, par exemple le Caravage, il reste que le cliché trouvé appartient à un photographe. Il faut savoir également que, dans le domaine de la photographie, l'absence d'autorisation équivaut à une interdiction.

d) Illustrations

Si des illustrations sont prévues, merci de le faire savoir dès que possible. Si elles doivent être placées dans le texte, l'auteur devra les intégrer à sa mise en pages. Si elles sont sur des pages isolées du document, il faudra également les intégrer à la mise en pages ou bien laisser une page blanche comptant dans la pagination à cet effet pour des illustrations fournies à part sur papier ou fichier.

Elles doivent être libres de droits (à l'auteur de s'en assurer et de les demander le cas échéant). À noter que les droits de reproduction, contrairement à ce qu'on lit sur Internet, ne sont pas tous soumis au passage dans le domaine public 70 ans après la mort de l'auteur hors période de guerre, car dès lors qu'il y a des ayants-droit, que l'œuvre se retrouve dans un musée, une base de données ou une collection privée, etc., *sa reproduction doit faire l'objet d'une autorisation*. Les graphiques, figures, etc. qui sont tirés d'ouvrages, revues, etc. sont soumis aux mêmes règles.

Ces illustrations doivent être en *haute définition* (300 dpi minimum). Il faut noter que le rendu en numérique de l'iconographie n'est bon que si le document fourni est en haute définition, suffisamment contrasté, ni trop sombre ni trop clair... Merci d'éviter dans la mesure du possible les textes sur fonds grisés, et de préférer les hachures, pointillés, etc. aux nuances subtiles de gris pour les légendes de cartes par exemple, etc.

III. QUELQUES INDICATIONS TYPOGRAPHIQUES

Ces quelques conseils - très sommaires- ont été rédigés dans le but d'aider les auteurs à réviser leur texte en répondant aux questions les plus souvent posées. Il s'agit là de l'écriture typographique de la langue française, et non de technique pure. Les auteurs chevronnés connaissent ces règles et nous pardonneront ce rappel.

Généralités typographiques

a) Titres d'œuvres et de journaux

On utilise l'italique sans guillemets pour les titres d'œuvres : *Les Femmes savantes*, *Le Rouge et le Noir*, *La Peste*. On remarquera surtout les majuscules à l'article initial s'il fait partie du titre, et les majuscules aux substantifs et non aux adjectifs.

Cette règle est valable pour les titres de chansons et autres œuvres littéraires et artistiques. Même chose pour les organes de presse. On trouve *Le Monde*, *Le Figaro*, et on peut écrire que l'on a vu un article du *Monde*. Le titre d'un article se compose en romain et entre guillemets.

e) La composition des citations

Elles se composent de préférence en romain et entre guillemets. Mieux vaut conserver l'italique pour affiner la typographie (insistance sur une *notion*, mots étrangers...).

« Pour les citations en retrait, le retrait ne s'effectue que *sur la gauche*. On compose en un corps inférieur. L'espace au-dessus devrait être un peu moins important qu'au-dessous. »

On place des guillemets au début et à la fin, pas à chaque paragraphe. Et l'on termine bien par guillemet fermant et ponctuation finale à l'intérieur.

Il faut éviter l'utilisation conjointe des guillemets et de l'italique également parce qu'il s'agit d'une redondance typographique. Le choix du maintien des guillemets est préférable également pour des raisons de précision au niveau de la reproduction de la citation.

Pratiquement, cela signifie que, dans un texte, il faut éviter de voir ceci : « *Il a parlé le premier* ». Il faut écrire : « Il a parlé le premier ». Ce qui est le plus gênant est d'écrire ainsi : *Il a parlé le premier* sans guillemets.

f) Guillemets et ponctuation

Il faut d'abord savoir qu'il existe deux sortes de guillemets. Les « guillemets à la française », visibles dans cet exemple, et qui sont à utiliser en toute circonstance, avec une seule exception, lorsqu'une citation se trouve dans une autre citation. Dans ce cas, la citation de l'intérieur est placée entre guillemets à l'anglaise, lesquelles sont de petites virgules doublées.

Le vrai problème avec les guillemets est celui de l'emplacement du guillemet fermant par rapport à la ponctuation. Nous venons de voir ce problème mais mieux vaut être encore plus précis. Nous allons prendre un exemple :

- La mise entre guillemets ne coupe pas la phrase car il n'y a pas le signe de ponctuation constitué de deux points avant le guillemet ouvrant.

Nos parents ont dit de ne pas « sortir de la maison avant dimanche ».

- La phrase entre guillemets est précédée de deux points car il s'agit d'une citation reproduite.

Nos parents nous ont dit : « Ne sortez pas de la maison avant ce dimanche. »

Il y a à cela comme à tout une raison mais n'y pensons pas pour l'instant et voyons où se place l'appel de note dans tout cela.

g) L'emplacement de l'appel de note

L'appel de note - toujours composé avec le chiffre en hauteur et sans parenthèse sauf en algèbre - a lui aussi une place bien précise :

« Il précède donc toujours le signe de ponctuation ou le guillemet fermant la citation. En fin de phrase, l'appel de note sera suivi du point final, même s'il est précédé de trois points de suspension ou du point accompagnant un mot abrégé¹¹ ».

h) Les dialogues

Les dialogues se composent de nos jours de la manière la plus simple. Sans guillemets, ni changement de corps, ni bien entendu d'italique. Exemple :

– Michel, est-ce bien vous ?

– Et qui voudriez-vous que ce soit passant dans ce quartier à une heure pareille ?
rétorqua le passant avec un geste d'impatience.

Il faut juste penser aux espaces, ceux de ces pages ne constituant en rien un modèle. L'espace au-dessus du début de la citation est inférieur à celui du dessous comme pour les citations. Mais ce n'est pas toujours simple à réaliser et nous nous contenterons ici de seulement bannir la solution inverse.

On remarquera dans l'exemple de dialogue ci-dessus la nécessité absolue du retour au fer à gauche.

i) L'utilisation du gras dans le texte courant

L'usage du gras est réservé aux titres et sous-titres et son utilisation à l'intérieur du texte courant est fortement déconseillée. Seul, nous l'avons dit, l'usage modéré de l'italique permet l'insistance sur une notion et c'est pourquoi il faut dès le départ économiser cette précieuse ressource typographique.

Elle permettra en particulier de composer les mots en langue latine, genre *in situ*, et aussi d'autres mots étrangers lorsque ceux-ci ne sont pas bien intégrés à la langue française.

¹¹ Code typographique établi par Jean Duval pour l'imprimerie Charles Corlet. On notera au passage que les codes se composent toujours en romain : le Code typographique, le Code civil... Même chose pour les textes religieux de référence : la Bible, le Coran... Ce sont là les seules exceptions pour les titres d'œuvres.

j) L'utilisation des mots en lettres capitales dans le texte

Il ne faut *jamais* laisser des noms propres, comme monsieur Jean DURAND, composés en lettres capitales dans le texte courant, sauf lors de la reproduction de citations anciennes, genre circulaire administrative.

Mieux vaut, même dans ce cas, utiliser alors des petites capitales, ce qui donnerait monsieur Jean DURAND, tout comme pour les sigles. Il faut composer en un corps inférieur. Par exemple la SNCF devient la SNCF. Il s'agit d'une consigne facultative, bien entendu.

En vérité, les grandes capitales se justifient essentiellement dans le cas des chiffres romains utilisés pour les arrondissements (le XI^e arrondissement) ou par exemple pour les rois (Louis XIV). Pour les siècles, genre le XVIII^e siècle, il est d'usage de composer en petites capitales.

Pour les ouvrages littéraires, romans mais aussi certains récits, il est préférable d'écrire le nom des siècles en toutes lettres, par exemple le dix-neuvième siècle ou le vingtième siècle.

k) Les nombres en chiffres arabes

On compose en lettres les nombres inférieurs à 10. On écrira donc que l'on a rencontré huit personnes, acheté trois œufs mais 125 bonbons. Et que l'on a payé 23 euros les deux kilos et demi de bœuf ou neuf euros les 500 grammes. J'ai 25 ans mais mon fils n'a que trois ans. J'ai donc 22 ans de plus que lui.

Les durées s'écrivent généralement ainsi : « Vingt-cinq minutes ont passé ; nous avons marché durant trois jours. » Il est important, surtout en littérature mais pas seulement d'éviter d'écrire les heures en abrégé. Exemple : « Il prit le train de 8 h pour se rendre à son rendez-vous. »

En revanche, les dates restent en chiffre, par exemple : je suis née le 9 avril 1981. On remarque que, pour les dates, on compose en chiffre arabes même les nombres inférieurs à 10.

Les nombres en chiffres romains sont employés pour les siècles, les parties d'ouvrage (acte I, tome VII), et diverses appellations : Henri IV, la IV^e région militaire...

l) Les sigles

Nous venons de voir qu'il est préférable de composer les sigles en petites capitales (capitales du corps inférieur tout simplement si, comme nous, l'auteur ne trouve pas la touche « petites capitales »). Ils se composent également depuis longtemps sans points entre les lettres. Sauf dans le cas de reproduction d'un texte historique où l'on peut, de fait, retrouver la S.F.I.O.

Pour les sigles, nous savons qu'ils sont élaborés à partir de la première lettre de chaque mot composant l'appellation en question. Il faut savoir également qu'un acronyme peut être forgé à partir de mot abrégé en conservant leur syllabe initiale, comme dans le cas du Benelux.

Nous allons juste signaler ici que pour certains acronymes, l'usage en a fait des noms communs qui ne comportent pas de majuscule initiale comme un ovni, un laser, le sida ou maintenant le pacs.

D'autres cependant demeurent des noms propres et prennent la majuscule comme l'Onu, l'Otan, le Comecon, et autres organismes internationaux.

m) Les noms de rues

Pour les noms de rues, il faut procéder ainsi : 10, rue du Faubourg- Saint-Martin, 11bis, boulevard des Capucines et 4, square Louise-Michel. Il faut toujours un trait d'union et jamais d'abréviation.

n) Les noms géographiques

On met toujours un trait d'union lorsqu'il s'agit d'évoquer un lieu géographique comme par exemple, pour les villes, comme Châlons-sur-Marne, le Kremlin-Bicêtre. Dans ce domaine, les correcteurs orthographiques des ordinateurs sont des alliés relativement fiables. Ils savent même que Garges-lès-Gonesse s'écrit comme nous venons de le faire.

C'est la même chose avec les départements. On écrit la Haute-Marne, la Haute-Corse, la Seine- Saint-Denis, les Alpes-de-Haute-Provence, l'Île-de-France. Mais l'on parlera de la Ville de Paris et du Territoire de Belfort.

Comme on peut le voir, la majuscule apparaît aux noms et aux adjectifs mais bien sûr pas à l'article. En fait, les noms géographiques prennent toujours une majuscule. Par exemple : la France, les États-Unis, la Seine, la Méditerranée.

Et la mer Méditerranée ? On met bien sûr la majuscule à Méditerranée. Même chose pour la mer Égée. Et donc aussi pour la mer Rouge, la mer Morte ? Oui. De même on écrira le canal de Panama, le golfe de Guinée, les îles Kerguelen, et bien sûr l'océan Atlantique. Et c'est la même chose pour les monts, comme le mont Ventoux. Une seule exception : le Mont-Blanc.

o) Nationalités, langues...

Les nationalités s'écrivent avec une majuscule initiale : les Français, les Belges, les Chinois, les Serbo-Croates. Attention lorsque l'on parle d'une langue. On écrira bien le français, le chinois, le serbo-croate...

p) Emploi de ces noms comme adjectifs

Attention si le nom de la nationalité devient adjectif. On parlera d'une femme française, d'une jeune fille chinoise et du mode de vie bantou. On écrira aussi un chef peul puisqu'il s'agit d'un adjectif.

q) Les religions

Pour désigner les adeptes d'une religion, on utilise une minuscule initiale : les catholiques, les protestants, les musulmans... mais on peut écrire les Musulmans lorsque, dans le

contexte colonial, on les oppose aux Français d'Algérie par exemple. On désigne alors un peuple. Le problème se pose avec le mot juif ou Juif. Religion ou peuple dans le contexte du livre ? A l'auteur de trancher.

r) Les organismes divers

En apparence, les choses sont simples. Lorsque l'on parle d'un organisme unique, comme l'État ou l'Assemblée nationale, on place une majuscule au substantif, mais pas à l'adjectif. C'est pour cette raison que le mot État est toujours doté d'une majuscule initiale. Nous aurons donc le Conseil d'État, puisque ces deux substantifs désignent ici un organisme unique.

Pour les organismes multiples, comme les ministères, on place la majuscule au substantif qui définit ledit ministère. On parle ainsi du ministère de l'Intérieur, du ministère du Travail et de l'Emploi, du ministère des Affaires étrangères avec à sa tête un ministre des Affaires étrangères.

On remarquera que ministre ne prend pas de majuscule initiale comme c'est le cas pour les autres titres distinctifs habituels tels que : le colonel du régiment, le député de la circonscription, le préfet du Var, le maire de Paris, le président du conseil général, et même le président de la République.

En revanche, si l'on reproduit une lettre, on mettra une majuscule car nous sommes dans le cas d'une formule de politesse. Il faudra alors écrire : Monsieur le Président, Monsieur le Préfet.

Bien sûr, nous ne voyons là qu'une toute petite partie du problème mais l'on peut toujours se référer aux codes typographiques imprimés ou en ligne.

Références bibliographiques

La présentation des références bibliographiques requiert un soin tout particulier de la part de l'auteur. Voici les règles de composition d'une bibliographie et aussi des notes de bas de page.

On notera que les noms d'auteurs s'écriront avec le nom en petites capitales avec capitale initiale et sans parenthèses au prénom [ex. MARTIN Julien].

MARTIN Julien, *La route du vent : des Açores aux Galápagos*, Paris, PUF, 1995, 363 p.

Notes infrapaginales

a) Référence ordinaire

Martin (Julien), *La Route du vent : des Açores aux Galápagos*, Paris, PUF, 1995, p. 9.

b) Utilisation des abréviations latines

Ibid. il s'agit de l'abréviation de la locution latine *ibidem* qui signifie « au même endroit ». On ne peut l'employer que dans le cas où la référence complète précède immédiatement. Cette nouvelle occurrence est complétée par le numéro de page.

1. Martin (Julien), *La Route du vent : des Açores aux Galápagos*, Paris, PUF, 1995, 363 p.

2. *Ibid.*, p. 63.

Op. cit. Il s'agit de l'abréviation utilisée pour *opus citatum*, qui signifie « dans l'ouvrage cité ». Cela veut dire que la référence a déjà été citée précédemment mais pas immédiatement avant. Il est nécessaire alors de rajouter le nom de l'auteur suivi du numéro de la page.

1. Martin (Julien), *La Route du vent : des Açores aux Galápagos*, Paris, PUF, 1995, 363 p.

2. Martin (Michel) et al. « Le rêve réalisé » (1946), in *Études de psychopathologie*, Paris, PUF, 1972.

3. Martin (Julien), *op. cit.* p. 113.

c) Références à des articles parus dans des collectifs

- Pour une contribution dans un livre collectif

Moulineur (Michel) et al., « Le rêve réalisé » (1946), in *Études de psychopathologie*, Paris, PUF, 1972.

- Pour un article dans un périodique

Dubois (A.), « Réflexions sur le temps qui passe », in *Revue française de psychologie*, 1985, 49, n° 3, pp. 773-778.